

FICHE DE RENSEIGNEMENT / PRISE DE LICENCE COTISATION 2020

A RENVOYER: au Secrétaire Alain CUNIBIL

4 Lotissement Les Jardins d'Emilie, 84210, Pernes les Fontaines

Remplissez une fiche par personne

COCHEZ VOTRE PRATIQUE

		Vélo BALAD	$\mathbf{E} \square$	Vélo RA	NDO □	Vé	lo SPORT 🗆	
NOM:		Pour tous sau	f les	Pour tous		Pour tous		
Prénom:			jeunes en école Pratique douce &		Pratique régulière		Pratique sportive & Cyclosportive	
Date de Naissance :		familiale	. α					
Adresse:		Pas de certificat		Certificat médical tous les 5ans		Certificat médical tous les ans		
Autesse		médical						
		Pas d'auto- questionnaire			ito-	Pas d'auto- questionnaire		
≅		questionnaire		questionnaire tous les ans		questionnaire		
E-mail:	Pour la pratique « Vélo RANDO », je certifie avoir répondu NON au questionnaire				fie avoir			
FFCT (F)								
FORMULES	□Jeune -25 ans	□Adulte		<u>amille</u> adulte	□ <u>Famill</u> 2 ^{ème} Adul		☐ <u>Famille</u> Jeune -25 ans	
☐ <u>Mini Braquet</u> comprenant licence + assurance + cotisation club de 20€	46,50 €	63,00 €		3,00 €	47,50 €		41,00 €	
Ou ☐ Petit Braquet comprenant licence + assurance + cotisation club de 20€	48,50 €	65,00€	6	5,00€	49,50 €		43,00 €	
Ou ☐ Grand Braquet comprenant licence + assurance + cotisation club de 20€	96,50 €	113,00 €	1	13,00 €	97,50 €		91,00 €	
□ <u>Option revue</u> Cyclotourisme FFCT	25,00 €	25,00 €	2	5,00€				
Total : (Addition des lignes)	K			Total :€			€	
MEMBRE NON FÉDÉRÉ								
Carte de membre		cence ni assurance				30,00 €		
☐ Carte de bienfaiteur	indi	quer le montant						
Votre pratique :								
Ci-joint un chèque de								
Fait le : / à			Signat	ture :				

Notice d'information - Saison 2018



(Conformément aux articles L321-1, L321-4, L321-5 et L321-6 du Code du Sport et de l'article L141-4 du Code des assurances)

Fédération française de cyclotourisme

de vous informer qu'outre des garanties couvrant la responsabilité civile et la Défense pénale et Recours, vous pouvez Cette notice vous est remise par la FFCT dont vous êtes membre afin :

- bénéficier des garanties d'assurance de personne souscrites et qui vous sont proposées par la FFCT; d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les accidents
 - corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive. En choisissant sa Formule d'assurance, le licencié choisit ses garanties :

Nature de la garantie	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand Braquet	6
Responsabilité civile - Défense Pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise	
Décès accidentel	Non acquise	5 000 €	15 000 €	
 Décès ACV/AVC (*): En l'absence du test à l'effort de moins de 2 ans En Présence du test à l'effort de moins de 2 ans 	Non acquise Non acquise	1500€ 3000€	2 500 € 7 500 €	
Irvalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative ≤ 5 %	Non acquise	30 000 € versé en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %	60 000 € versé en totalité si taux d'invalidité ≥66 %	
Frais médicaux prescrits y compris non remboursés par la Sécurité sociale, dont: • Prothèse dentaire: - bar de prothèse - Lunette: - par verre - par monture • Réparation ou remplacement autre prothèse (médicale)	Non acquise	3 000 € 250 € 500 € 120 € 200 €	3 000 € 250 € 500 € 120 € 500 €	
Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	Non acquise	3 000 €	3 000 €	
Assistance dont: Rapatirement Prise en charge des frais médicaux, chrurgicaux ou d'hospitalisation à l'étranger et avance Frais de recherches, de secours et d'évacuation	Non acquise	Frais réels 10 000 € 3 000 €	Frais réels 10 000 € 3 000 €	

Franchises 30€ 30€ 100€ 80 € 100 € 160 € 300 € 1 500 € Non acquise Non acquise Non acquise 80€ Non acquise Dommages (Indemnisation vétusté déduite de 8 % par an Dommages au vélo y compris catastrophes naturelles Cardio-fréquencemètre (à fonction exclusive) (à l'exclusion du Smartphone) Équipements vestimentaires max 70%): GPS

(1) Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les 2 ans qui précédent la délivrance de la licence de l'année en cours. Attention : Le licencié Vélo-Balade FFCT ne peut prétendre aux capitaux décès ACV/AVC même avec la formule d'assurance Petit

Braquet et Grand Braquet.

Demeurent exclus de la garantie des Accidents corporels

ies et infirmités survenus ou dont l'assuré avait connaissance avant la prise Les suites, conséquences ou aggravations d'un état traumatique résultant de d'effet du contrat, ainsi que leurs suites, conséquences ou aggravations; Les accidents, malad

votre état alcoolique temporaire (taux d'alcoolémie égal ou supérieur au taux légal) ou chronique, l'usage de stupéfiants, barbituriques et tranquillisants hors prescription médicale, de stimulants, anabolisants et hallucinogènes,

votre participation à une rixe (sauf cas de légitime défense ou d'assistance à personne en à un crime ou à un délit intentionnel, à des émeutes ou mouvements populaires et coute faute intentionnelle ou dolosive de votre part ou de celle du bénéficiaire, le suicide la tentative de suicide,

la conduite de tout véhicule sans permis ou certificat en état de validité, de compétitions (et leurs essais) comportant l'utilisation de véhicules ou embarcations à moteur sauf cas de participation à des concentrations automobiles non soumises à autorisation des pouvoirs publics ; our et de cure dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques; Les accidents relevant de la législation du travail. Les accidents résultant de Les frais de vovage, de sé

Pour plus d'informations sur les garanties, vos obligations en cas de sinistre, renseignez-vous auprès de votre Club.

Les garanties optionnelles proposées si l'option est souscrite auprès du Club (bulletins N° 1 et N° 2 Annexe 2) :

Les Indemnités journalières (Bulletin N° 1 Annexe 2)

. assureur garantit à l'assuré le versement d'Indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale médicalement reconnue la suite d'un accident survenu dans le cadre des activités garanties et dans les cas suivants ;

gratifications) servant de base à la déclaration annuelle à l'Administration Fiscale et les prestations versées par la Sécurité Si l'Assuré exerce une activité professionnelle et est mis en arrêt de travail par décision médicale (base indemnitaire) 'assureur verse une indemnité journalière correspondant exclusivement à la perte réelle de revenu sans pouvoir dépasser la somme de 30 € par jour, à compter du 4ª™ jour d'arrêt et ce jusqu'au 365ª™ jour consécutif. Par perte réelle de revenu, on entend la différence entre la rémunération de l'activité professionnelle de l'Assuré (salaires, primes, honoraires, sociale et/ou tout autre régime similaire, régime complémentaire ou l'employeur.

Si l'Assuré est hospitalisé pendant une période supérieure à 4 jours, l'assureur verse une indemnité journalière forfaitaire de 30 € par jour, à compter du 400 jour d'hospitalisation et ce, pendant une durée maximale de 90 jours d'hospitalisation.

Cotisation: 25 € TTC en complément des formules Petit Braquet et Grand Braquet

Les sommes ci-dessous viennent s'ajouter à celles prévues par les formules Petit Braquet et Grand Braquet. Complément de garantie Invalidité permanente et Décès (Bulletin N° 1 Annexe 2)

Garanties	Montant du capital supplémentaire
Décès (Tout événement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo-cérébral/AVC est exclu)	25 000 €
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) 50 000 €* sous déduction d'une franchise relative \le 5%	50 000 €*
F En cae d'invalidité nermanente nartielle le montant de l'indemnité est écol su nourcentant du canital aceue,	west me tachacaraca dange letiaca uh acete

Cotisation: 20 € ou 40 € pour capitaux ci-dessus doublés

Garanties des Accidents de la Vie privée (Bulletin N° 2 Annexe 2)

oujours dans le souci d'apporter aux licenciés une meilleure couverture, nous vous proposons le contrat Garanties des Accidents de la Vie. Il permet de cousvrir les dommages corporels résultant d'un événement accidentel privé y compris à l'occasion des accidents sportifs et ce quelle que soit l'activité pratiquée.

parapente et deltaplane, les sports mécaniques lors de leurs compétitions et essais, ainsi que tous les sports Vous êtes indemnisé en tenant compte des dommages subis : préjudices économiques, psychologiques, physiologiques et Ce contrat peut aussi garantir la pratique de sport dangereux tels que les sports sous-marin, les sports aériens, y compris ULM d'amateur par des sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau.

Le contrat peut être souscrit soit par une personne seule (réservé au célibataire sans enfant) soit pour la famille. Deux formules de garanties sont proposées (âge limite de souscription 68 ans) : esthétiques jusqu'à 2 millions d'euros par personne.

Formule 1 pour une indemnisation dès 25 % d'incapacité permanente. Formule 2 pour une indemnisation dès 5 % d'incapacité permanente.

Voir tarif dans le bulletin de souscription N° 2 Annexe 2.

cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Société anonyme au capital de 991.967.200 € Entreprise régie par le Code des assurances

Allianz IARD

Déclaration du licencié - Saison 2018

À retourner obligatoirement au Club (ou à la FFCT pour les membres individuels)

Pour le mineur représentant légal de	-
Licencié de la FFCT à (nom du Club)	2(2)
Déclare :	

- Avoir pris connaissance du contenu de la presente notice d'information relative au contrat d'assurance souscrit par la FFCT auprès d'Allianz pour le compte de ses adhérents;
- Avoir été informé par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, et Assistance) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la FFCT,
 - Complément Décès/Invalidité Avoir choisi une formule MB, PB ou GB et les options suivantes Indemnité Journalière forfaitaire
- oui Avoir souscrit au contrat individuel Garanties des Accidents de la Vie (GAV)

non

Ne retenir aucune option complémentaire proposée



LE CERTIFICAT MÉDICAL POUR LE SPORT, ÇA BOUGE!

Vous souheitez obtenir ou renouveler une licence « compétition » d'une fédération sportive

Vous devez presenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition, datant de mains d'un an, lors de votre demande de premiere licence

Un nouveau certificat vous sera demandé tous les 3 ans pour le renouvellement de votre licence.

Vous souhaitez participer à une compétition sportive autorisée par une fédération sportive reconnue par le ministère des Sports

Si vous êtes licencié, vous présentez votre ficence « compétition », en cours de validité, dans la discipline concernée. Ex : Je suis licencié de la FFA et je. participe à un semi-marathon.

Si vous n'étes pas licencie, vous présentez un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition, datent de moins d'un an. Ex : Je ne suis pas licencié et je participe à un semi-marathon.

Vous souhaitez obtenir ou renouveler une licence « loisir » (hors compétition) d'une fédération sportive

Vous devez présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée, datant de moins d'un an, lors de vatre première demande de licence.

La fréquence de présentation d'un nouveau certificat pour le renouvellement de votre licence est déterminée par la fédération concernée.



Vous souhaitez obtenir ou renouveler une licence d'une fédération sportive scolaire (UNSS, UGSEL, USEP)

Vous ne présentez pas de certificat médical sauf si vous souhaitez pratiquer une discipline sportive à contraintes particulières, (cf. 💨)

Vous souhaitez obtenir ou renouveler une licence pour pratiquer une discipline sportive à contraintes particulières (cf. 49)

Vous devez présenter un certificat médical attestant. l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée, datant de mains d'un antilors de l'obtention de la première licence puis lors de son rencuvellement.



LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ -A COMPTER DU 151 JUILLET 2017

Le ransaignement du questionnaire de santé est obligatoire lorsque la presentation d'un certificat médical n'est pas exigée lors du renouvellement de la licence (à l'exception des federations sportives

Pour renouveler sa licence, le sportif atteste qu'il a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire. Une réponse positive à une des rubriques entraîne la nécessité de présenter un certificat médical.

LES DISCIPLINES SPORTIVES A CONTRAINTES PARTICULIÈRES.

- 4 Landson
- La più gen infectiolicie:
- La spéléologia
- Les déciglisés apprinses pratiquées et compéténin, pour femp elles le services paul grande l'in par KIC des l'accompanies n'ave that kids boxing, aware, samon combet,
- Les discipi nele acontives comportant l'utilise sor. Bacthfold :
- Los despinos sportum, purtounos er compatitus, nomportum fullisation de compatition, comporter full melion de vérifiques compostres à monter à l'accoption du model ame automobile radio qui de lacora auto karring et motocyclamer,
- Los carciale os reminera communidados pratiques es competitivo à l'exception di atromodel sma (voltax secures, graviation, serialistics, et levolle voll ibre... i Le passituliarie;
- · Lorcetty COV XIII, VIII.



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*				
Durant les 12 derniers mois				
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?				
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?				
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?				
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?				
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?				
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?				
A ce jour				
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?				
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?				
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?				
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.				

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.